

L'impact de l'utilisation des incubateurs d'entreprises sur la durabilité des PME Algériennes

Boutellaa Mohamed

Centre Universitaire de Mila

E-mail: mohstrategie@gmail.com

Bendebiche Naima

Université de Mostaganem

E-mail: Bend.nana@outlook.com

Received: Jan 2018

Accepted: Fèv 2018

Published: Mar 2018

Résumé :

Les PME constituent dans les économies contemporaines une base motrice de développement socio-économique, néanmoins leur vulnérabilité face à la compétition accrue des grandes entreprises et des multinationales a impliqué l'adoption de quelques dispositifs et mécanismes d'appui dans plusieurs pays, dont l'Algérie, notamment sous une tendance à l'ouverture sur le marché mondial, parmi ces mécanismes on distingue les incubateurs et les pépinières d'entreprises, qui ont pour objectif essentiel l'accompagnement des PE ou des start-up durant leur période de démarrage, en leur fournissant l'incubation, en plus des facilités nécessaires et des divers mesures de soutien, et ce afin de leur assurer une continuité réussite dans environnement devenu de plus en plus compliqué.

Mots clés: Petites moyennes entreprises (PME), incubateur d'entreprises, pépinière d'entreprises, start-up.

الملخص:

تعتبر المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في الاقتصاديات المعاصرة قوة دافعة للتنمية الاجتماعية-الاقتصادية، ومع ذلك فإن ضعفها أمام المنافسة المتزايدة للشركات الكبيرة والشركات المتعددة الجنسيات والمتمثل في الاعتماد على البعض من آليات وميكانيزمات الدعم في عدة دول، من بينها الجزائر، ولاسيما في ظل الميل نحو الانفتاح على السوق العالمي، ومن بين هذه الآليات تميز حاضنات الأعمال، التي يتمثل هدفها الرئيسي في دعم المؤسسات الصغيرة أو الناشئة خلال فترة انطلاقها من خلال تزويدهم بالحاضنة، بالإضافة إلى التسهيلات اللازمة وتدبير الدعم المختلفة من أجل ضمان استمرار نجاحها في بيئة تزداد تعقيدا. الكلمات المفتاحية: المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، حاضنات الأعمال، مشتلة الأعمال، المؤسسات الناشئة.

Introduction :

Il a été constaté à travers les expériences étrangères que les petites et moyennes entreprises (PME) apparaissent comme le principal moteur de croissance des économies développées et en développement, notamment en période de récession économique. Elles contribuent à l'amélioration des performances économiques en termes d'emploi et de croissance. Ces unités possèderaient toutes les caractéristiques requises pour s'adapter aux situations de crise : souplesse, dynamisme et flexibilité.

Mais la création d'un tissu performant de PME suppose l'existence, au préalable, d'un environnement adéquat susceptible de lever les obstacles à l'émergence et de développement de ces dernières, ce qui explique les efforts soutenus ces derniers temps de la part des autorités responsables pour le développement et la promotion de la PME.

En effet, depuis quelques années déjà, des actions sont engagées dans le cadre de consolidation de la croissance des PME, ce qui a donné lieu au recours à des instruments de relance économique des PME, c'est le cas d'incubateur (ou pépinière d'entreprises), recommandé aujourd'hui comme solution efficace à la naissance et à la consolidation des petites entités économiques.

En tant qu'instrument de promotion économique, l'incubateur est la phase d'accompagnement du porteur de projet. Il mobilise un réseau de compétences humaines, matérielles et financières. C'est la combinaison du dynamisme d'une jeune entreprise aux ressources dont disposent généralement les grandes entreprises afin de créer une valeur.

L'objectif de cette communication est de vérifier dans quelle mesure le recours à l'incubateur, en Algérie, peut contribuer au développement des PME. D'une façon plus précise, elle explique de quelle façon les incubateurs d'entreprises créent de la valeur et participant ainsi à la création des PME, source de croissance économique.

I- Aperçu sur la PME :

1- Définition de la Petite et Moyenne Entreprise (PME):

La définition des PME varie souvent d'un pays à l'autre et se fonde généralement sur le nombre de salariés, le chiffre d'affaires annuel ou le total de bilans de l'entreprise. Selon la définition la plus courante, les microentreprises comptent de 1 à 10 salariés, les petites entreprises de 10 à 100 et les entreprises de taille intermédiaire de 100 à 2

50. Sauf précision contraire, est considérée comme une PME aux fins du présent rapport toute entreprise de moins de 250 salariés, quel que soit son statut juridique (entreprise familiale, individuelle ou coopérative) et qu'elle soit formelle ou informelle. Par commodité, le terme PME est utilisé d'un bout à l'autre du rapport sauf lorsqu'une différenciation par sous-segments s'impose.¹

Les définitions de la PME peuvent se subdiviser en deux approches distinctes, d'une part les définitions utilisant des critères qualitatifs également dénommés « critères théoriques, sociologiques ou analytiques » et d'autre part, celles utilisant des critères quantitatifs, appelés aussi « descriptifs »².

1-1- Les approches qualitatives :

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. Les différentes définitions qualitatives de la P.M.E mettent toutes l'accent, à des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite ou moyenne dimension. Elles correspondent à une approche de contingence à laquelle on ne peut y échapper.³

Les facteurs de contingence :⁴

- l'âge
- la taille de l'organisation,
- le système technique,

- l'environnement,
- les relations de pouvoir.

1-2- L'âge et la taille :

- Plus une organisation est âgée, plus son comportement est formalisé.
- La structure de l'organisation reflète l'âge de la fondation de son activité.
- Plus une organisation est de grande taille, plus sa structure est élaborée : plus les tâches y sont spécialisées, plus ses unités sont différenciées, et plus sa composante administrative est développée.
- Plus l'organisation est grande, plus elle est formalisée.

Le système technique :

- Plus le système technique est régulé, plus le travail opérationnel est formalisé et plus le centre opérationnel est bureaucratique.
- Plus le système technique est sophistiqué, plus la structure administrative est élaborée ; de façon précise, plus les fonctionnels logistiques sont nombreux et qualifiés, plus s'opère à leur bénéfice une décentralisation sélective et plus l'organisation utilise de mécanismes de liaison pour coordonner leur travail.
- L'automation du centre opérationnel transforme la structure administrative de bureaucratie en structure organique.

L'environnement :

- Plus l'environnement est dynamique et plus la structure est organique.
- Plus l'environnement est complexe et plus la structure est décentralisée.
- Plus l'organisation a des marchés diversifiés, plus elle a tendance à se scinder en unités organisées sur la base de ses marchés (dans la mesure où les économies d'échelle le permettent).
- Une hostilité extrême de son environnement amène toute organisation à centraliser sa structure de façon temporaire.
- S'il existe des disparités dans l'environnement, l'organisation est conduite à créer des constellations de travaux différenciées et à décentraliser de façon sélective vers ces constellations.

Le pouvoir :

- Plus le contrôle externe qui s'exerce sur l'organisation est puissant, plus la structure de l'organisation est centralisée et formalisée.
- Le besoin de pouvoir des membres de l'organisation conduit les organisations à avoir des structures excessivement centralisées.
- Il existe en matière de structure (et de culture) une mode qui pousse les organisations à se mettre au goût du jour, même si ce n'est pas approprié pour l'organisation.

1-3- La dimension humaine :

« La P.M.E est une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise dont il est souvent lui-même propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise ».⁵

Le chef est omniprésent et son rôle est déterminant dans la P.M.E.

1-4- Le rapport Bolton :

La définition de Bolton repose sur 3 critères⁶ :

- ❖ Le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée « participation à tous les aspects de la gestion »
- ❖ Une part de marché restreinte⁷ « manque de pouvoir réel sur l'environnement économique » ces entreprises ont affaire à de nombreux concurrents, manque de pouvoir réel sur l'environnement économique cela est clairement influencé par la théorie de concurrence parfaite.
- ❖ L'indépendance.

1-5- Les approches multicritères : ⁸

- ❖ La petite et moyenne entreprise est identifiée systématiquement à un entrepreneur.
- ❖ Personnel de direction relativement peu spécialisé.
- ❖ Contacts personnels étroits entre les organes supérieurs de direction et les ouvriers, les clients, les fournisseurs.
- ❖ Recours à l'autofinancement
- ❖ Innovation intuitive.

1-6- Les approches quantitatives :

D'après TORRES « La définition de la P.M.E repose sur des fonds présumés loin d'être variables ».⁹

La commission européenne définit cette approche comme la combinaison de critères quantitatifs tels que le « nombre de travailleurs, profit net, valeur ajoutée, capital, bénéfice, chiffre d'affaire »

L'union européenne par le billet de l'observatoire européen des P.M.E a essayé en 1992 de retenir les critères les plus pertinents à retenir comme suit :¹⁰

- ❖ La Très Petite Entreprise « T.P.E » < 09 employés.
- ❖ $10 \leq$ Petite Entreprise « P.E » < 99 employés .
- ❖ $100 \leq$ Moyenne Entreprise < 499 employés.

La commission a redéfini la notion de P.M.E en 1996 dans le cadre d'une recommandation, reconnaissant qu'une entreprise de 500 personnes dispose de moyens financiers et repose sur une bonne structure managériale là distinguant d'une simple P.M.E.

Sont considérées comme P.M.E les entreprises :

- ❖ Employant moins de 250 personnes.
- ❖ Avec un Chiffre d'Affaires qui n'excède pas 40 millions€ soit un bilan annuel n'excédant pas 27 millions €.
- ❖ L'indépendance « sont considérées comme indépendantes les entreprises qui ne sont pas détenues à hauteur de 25% ou plus du capital ».

➤ La petite entreprise :

Emploie moins de 50 personnes, tout en respectant le critère d'indépendance, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 7 millions € et un bilan annuel qui ne dépasse pas les 5 millions €.

➤ Micro entreprise : ou T.P.E pour « Très Petite Entreprise » : Emploie moins de 10 salariés .

Les nouvelles recommandations apportées par la Commission Européenne pour définir la P.M.E ont été établies en 2005 et sont toujours d'actualité :

- ❖ Employant moins de 250 employés.
- ❖ Avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions € « Bilan annuel inférieur a 43 millions € ».

2- Aperçu global sur les PME en Algérie :

2-1- Les caractéristiques générales des PME Algériennes :

L'Algérie a connu une profonde mutation économique en passant de l'économie administrée à l'économie de marché à partir de la fin des années quatre vingt. Tout au long de la première période, l'économie algérienne a vécu sous l'emprise de l'entreprise publique de grande dimension sur laquelle s'appuyaient les plans de développement. Ce n'est qu'à partir du début des années quatre vingt dix et dans le cadre des réformes visant la libéralisation de l'économie algérienne que les pouvoirs publics ont commencé à accorder un intérêt particulier aux PME .Cet intérêt s'est traduit par la refonte de tout le cadre institutionnel à commencer par le code de l'investissement adopté en 1993¹¹ . Si tôt né, le secteur de la PME doit évoluer dans un cadre institutionnel instable et au même temps faire face au phénomène de la mondialisation.

En 2001 a été arrêtée la première définition de la PME en Algérie¹². Cette dernière a été introduite suite à la promulgation de la loi 18-01 portant la loi d'orientation pour la promotion de la PME. A partir de là, la création et le développement de la PME, occupent une position de premier plan dans le processus de développement algérien.

Le secteur de la PME est en plein essor si l'on se réfère aux chiffres établis par le ministère de la PME et de l'artisanat depuis quelques années. Bien que les chiffres demeurent faibles comparés à ceux des pays voisins¹³, le poids des PME dans le tissu industriel national a augmenté considérablement. Le secteur privé est aujourd'hui prédominant au sein de l'économie suite à la libéralisation économique et le démantèlement du monopole de l'état. En effet, à la fin 2011, la population de PME est de 659.309 dont 658.737 privées, l'équivalent de 90% du total des entreprises¹⁴. Cette évolution, montre que l'objectif de promouvoir le secteur privé est atteint et que les mesures d'incitation prises par le gouvernement algérien à cet effet ont apporté leurs fruits.

L'application de la définition de la PME retenue par l'union européenne¹⁵ adoptée par l'Algérie et fondée sur les critères quantitatifs, met en exergue la prédominance des très petites entreprises (TPE) dans le tissu industriel national. Cette situation peut être expliquée par l'importance de l'investissement dans les secteurs à faible apport en capital (Assala.K, 2006). L'Algérie présente une répartition inégale des PME et reste marqué depuis un certain nombre d'années par la prédominance d'une douzaine de wilayas sur les quarante huit qui abritent plus de 52% des PME implantées sur le territoire national. En effet, selon le bulletin d'information diffusé par le ministère de la PME et l'artisanat en mars 2012, quatre wilayas à savoir : Alger environ 11,65% du total, Tizi Ouzou, Oran et Bejaia accueillent près de 27% de la population de PME dans le pays.

Selon le même bulletin statistique, la répartition sectorielle de ces entreprises renseigne sur la présence en force des PME privées notamment dans les services avec 186.157 entreprises l'équivalent de près de la moitié des PME de statut privé. Suivies par le secteur du BTPH¹⁶ et les industries manufacturières avec 63.890 entreprises. Ces chiffres montrent que les PME sont concentrées dans les niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés. Bien que cette situation leur procure un certain monopole, elles sont néanmoins confinées pour la majorité d'entre elles dans des secteurs à faible valeur ajoutée¹⁷. Elles sont spécialisées dans la production de biens de consommation courante avec une dépendance par rapport à l'extérieur en matière d'inputs et de faibles potentialités à l'exportation¹⁸.

2-2- Evolution des PME en Algérie par statut juridique :

A partir de 2000, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté ; la densité des entreprises a presque quadruplé, et le nombre de création a plus que doublé. Les statistiques disponibles indiquent que plus d'une moitié, environ 54 % de PME/PMI ont été créés entre 2001 et 2008, suite à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME de 2001, soit une évolution totale de 274 178 PME dont 212 120 PME privées.

A partir de 2009, le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et ont enregistré un nombre de 586 903 soit un pourcentage de 99,89 % du total des PME, alors qu'en début de 2003, elles étaient de 207 949 entreprises. Cette évolution continue à s'enregistrer chaque année, le nombre atteint 618 615 entreprises (99,91 % du total) en 2010.

Contrairement au nombre des PME publiques qui ont enregistré une diminution de 206 entre 2001 et 2011. Par contre, le nombre des artisans a connu une augmentation nette chaque année et a passé de 79 850 entreprises artisanales en 2003 à 126 887 à la fin de 2008.

En matière de densité, le secteur enregistre un taux de dix PME/PMI pour mille habitants (10/1000), un taux qui reste très loin des normes internationales ou le taux le plus faible est de l'ordre de quarante-cinq PME/PMI (45/1000) pour mille habitants.¹⁹

2-3- Rôle et importance des PME dans l’économie nationale :

Le petite et moyenne entreprise joue un rôle important dans toutes les économies, vue sa contribution a la croissance et au développement économique notamment en terme de :

- Création d’emploi ;
- Création de la valeur ajoutée ;
- Contribution au PIB hors hydrocarbures.

A- La création d’emploi :

En termes d’emplois, les PME privées apparaissent comme plus créatrices d’emplois comparativement aux PME publiques. En effet, les données du tableau suivant illustre clairement les meilleurs résultats réalisés durant la période 2011-2016, une hausse remarquable des postes d’emplois générés par ces dernières, contre une diminution des postes générés par le secteur public durant la même période. Cette diminution est expliquée par la privatisation imposée par la loi de l’économie de marché. La figure permet d’avoir une vision plus claire des postes d’emplois générés par le secteur des PME/PMI.

L’emploi cumulé enregistré dans les PME en fin du premier semestre 2016 est de 2 487 914²⁰ contre 2 238 233 en premier semestre 2015 soit la création de 249 681 nouveaux postes en marquant a cet effet un taux de croissance de l’emploi de 11.16 %.

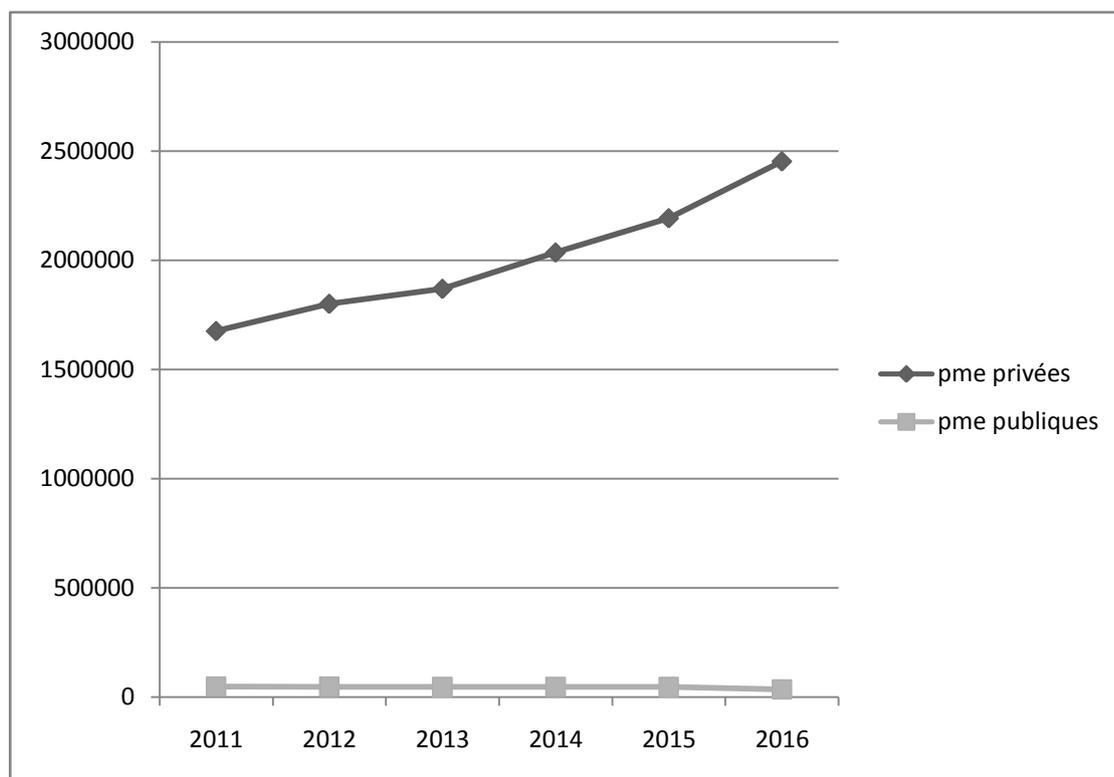
Tableau 1 : Evolution des emplois par type de PME,

Type de PME	2011		2012		2013	
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)
PME privées	1 676 111	97,21	1 800 742	97,44	1 869 363	97,59
PME publiques	48 086	2,79	47 375	2,56	46 132	2,41
Total	1 724 197	100	1 848 117	100	1 915 495	100

Type de PME	2014		2015		2016	
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)
PME privées	2 035 219	97,74	2 192 068	97,94	2 452 216	98,57
PME publiques	47 085	2,26	46 165	2,06	35 698	1,43
Total	2 082 304	100	2 238 233	100	2 487 914	100

Source : A partir de différents bulletins d’information statistique.

Figure 1 : Evolution des emplois déclarés par type de PME



Source : Figure établie à partir du tableau 1.

Les PME privées sont donc, responsables de la grande majorité des emplois créés en employant 2 452 216 (salariés +employeurs) en 2016 occupant un taux de 98,57 % du total créés contre 2 192 068 en 2015, avec une évolution qui atteindrait 11.86 %. Quant aux PME publiques elles perdent 22,67 % de leurs effectifs en 2016.

B- Evolution de la valeur ajoutée :

En 1994, la valeur ajoutée qui revient au secteur public était de 1617,4 milliards de dinars soit 53,5 % du total national et celle dégagée du secteur privé était de 1178 milliard de dinars, 46,5 % du total national (Gharbi S, 2011), notant qu'elle a représenté uniquement 40 % de la valeur ajoutée durant les années quatre-vingt-dix²¹.

A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec une valeur de 1178 milliards de dinars, soit 53,6 %, par contre la part du secteur public a représenté une valeur de 1019,8 milliards de dinars, soit 46,4 %.²²

Tableau 2 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur juridique

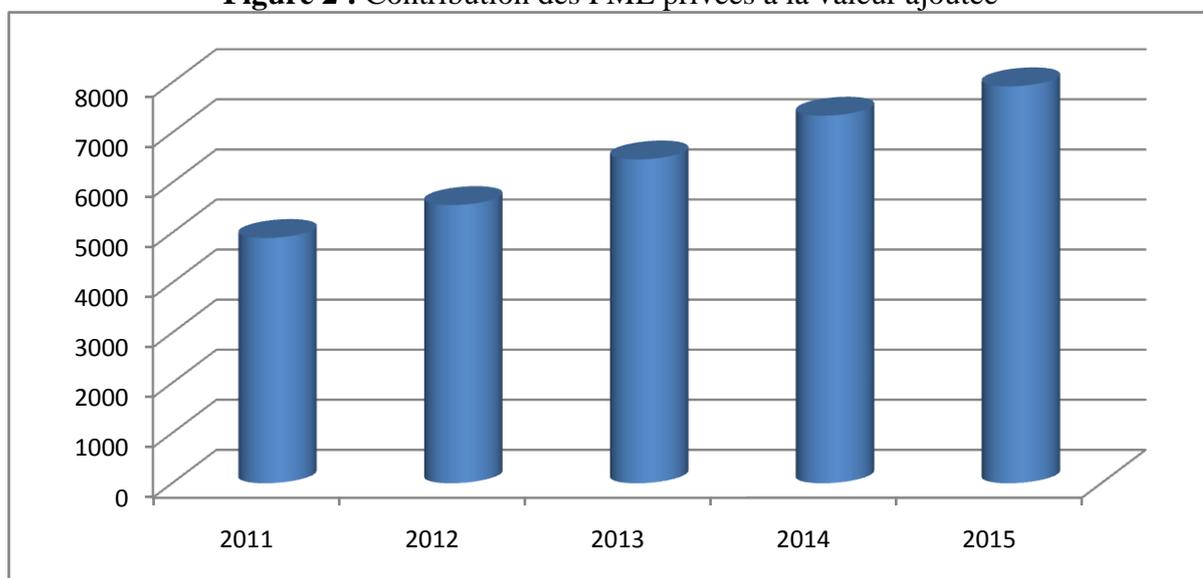
Unité : Milliards DA

Secteur juridique	2011		2012		2013	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Privé	4895.64	90.25	5553.31	98.23	6463.18	90.54
Public	528.51	9.74	99.61	1.76	675.06	9.45
TOTAL	5424.15	100	5652.92	100	7138.24	100

Secteur juridique	2014		2015	
	Valeur	%	Valeur	%
Privé	7338.65	86.1	7924.51	85.78
Public	1187.93	13.9	1313.36	14.22
TOTAL	8527	100	9237.87	100

Sources : Etablis a partir de différents bulletins d’information statistique.

Figure 2 : Contribution des PME privées a la valeur ajoutée



Source : figure établie a partir du tableau 2.

Après avoir donné ces chiffres, la part des PME privé arrive en effet respectivement a 86.1 % et 85.78 % en 2014 et 2015, soit une valeur de 7338.65 et 7924.51 milliards de dinars, on passant par 90.25 % en 2011 a 98.23 % en 2012 et on diminuant a 90.54 % en 2013. Le tableau 2 et la figure 2, montrent clairement la prédominance du parc privé dans la contribution a la création de la valeur ajoutée et plus particulièrement dans la secteur d’agriculture avec 99.70 % en 2015, suivi par le secteur de BTPH et celui du commerce et distribution, en présentant respectivement 98.73 %, 94.10 %.

C- L’évolution de la part des PME au PIB hors hydrocarbures :

Les entreprises privées contribuent par 88.3 % dans le PIB (hors hydrocarbures) en 2013, soit une valeur de 6741.19 milliards de dinars algérien. En effet ce parc a connu une progression appréciable de 80.56 durant la période 2009/2012 (ONS , 2012).

Tableau 3 : Evolution du PIB par secteur juridique hors hydrocarbures

Unité : Milliards DA

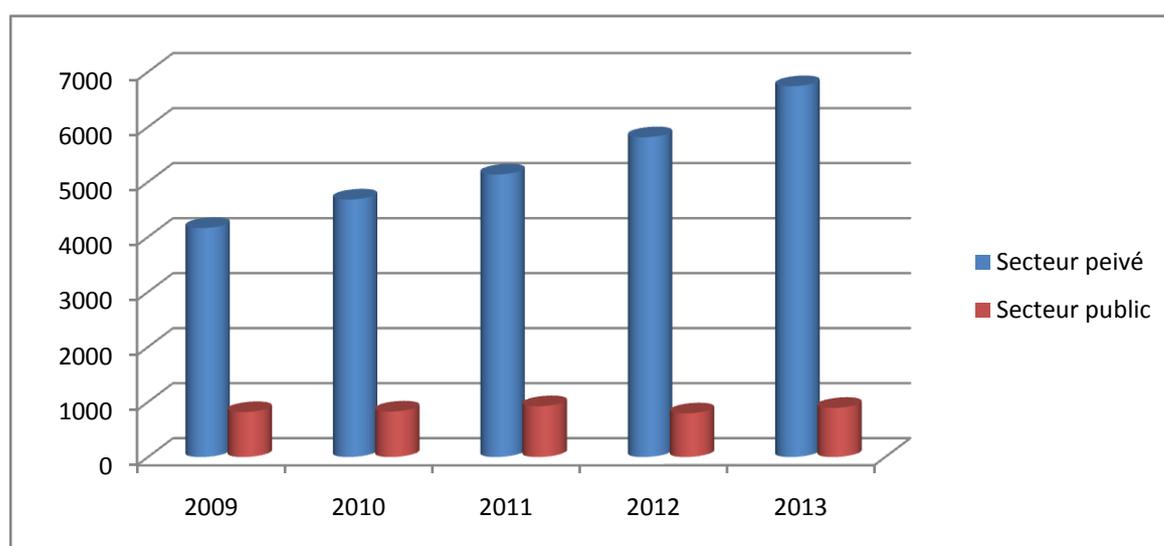
Secteur juridique	2009		2010		2011	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Secteur privée	4162.02	83.67	4681.68	84.98	5137.46	84.77
Secteur public	816.8	16.41	827.53	15.02	923.34	15.23
TOTAL	4978.82	100	5509.21	100	6060.8	100

Secteur juridique	2012		2013	
	Valeur	%	Valeur	%
Secteur privée	5813.02	87.99	6741.19	88.3
Secteur public	793.38	12.01	893.24	11.7
TOTAL	6606.40	100	7634.43	100

Sources : Etablis a partir de différents bulletins d’information statistique

Nous remarquons d’après les statistiques (tableau 3) que cette contribution est en constante évolution sur la période 2009/2013, les PME privées contribuent donc a la croissance de PIB par une moyenne de 84.77 %, 87.99 % et 88.3 % respectivement en 2011, 2012 et 2013. En revanche, la contribution du secteur public en terme de PIB a connu une régression continue sur la même période d’étude, passant de 16.41 % en 2009 a 11.7 % en 2013 en comparaison avec ce qu’elle a enregistré en 2000, 25.2 % (ONS, 2006).

Figure 3 : contribution des PME au PIB hors hydrocarbures



Source : Figure établie a partir du tableau 3.

2-4 Les enjeux des PME algériennes :

Les réalisations obtenus au niveau de la PME Algériennes que ce soit l'évolution de leur nombre, les emplois qu'elles ont générées, suite à l'évolution positive du secteur privé qui constitue la source essentielle de la valeur ajoutée, par exemple 99.1 % dans l'agriculture et 86.06 % dans le BTP, 83.8 % dans le transport et communication, sa part de PIB est 88.3 % soit 6741.19 milliards de dinars en 2013, mais sa compétitivité face au monde extérieur reste limitée, puisque les hydrocarbures continuent à représenter l'essentielle des ventes à l'étranger durant l'année 2014 avec une part de 95.54 % du volume global des exportations, quand aux exportations hors hydrocarbures, restent toujours marginales, avec seulement 4,46% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,81 milliards de Dollars US.

En revanche, les importations sont estimés à 58.33 milliards de dollars US, avec une augmentation de plus de 6 % par rapport à l'année 2013

Ces chiffres indiquent la dépendance de l'économie Algérienne à l'extérieure, la situation impose aux PME Algérienne la modernisation du style de management, ou les modalités de création de richesse et de la valeur ont changés radicalement l'environnement productif, le management des connaissances²³ et les compétences sont devenus des facteurs fondamentaux et stratégiques.²⁴

Et aussi la contrainte la plus souvent relevée et qui est par conséquent la base de création d'entreprises en Algérie c'est la financement.

Les PME Algériennes souffrent encore des difficultés rencontrées au niveau des banques pour le financement de leurs projets, le taux d'intérêt pratiqué par les banques Algériennes demeure encore assez élevé pour motiver les investisseurs. Ce handicap en termes de coût est accentué par les garanties et l'apport personnel exigé pour l'octroi de crédit.

En revanche, la contrainte des lenteurs bureaucratiques sont l'une des principales causes qui entravent la création et le développement des PME est la centralisation de gestion et de prise de décision. Une masse de documents doit être produite pour pouvoir enregistrer son entreprise, à côté des relations personnelles qu'on continue toujours à solliciter sinon le recours à la corruption.

II-Rôle et objectifs des incubateurs d'entreprise :

La création d'une nouvelle entreprise est un acte économique important. Cet acte permet la création de richesse, création d'emplois et l'absorption du chômage, mais le risque est souvent présent en cette aventure entrepreneuriale. Les statistiques affirment que le taux de mortalité des nouvelles créations est de 50 % tandis que les entreprises créées via une structure d'incubation ont connu un taux de réussite plus important.²⁵

1- Définition du concept incubateur :

Le terme « incubateur » associé le terme « incubation » et « incubé ».

Dans sa définition la plus générale, l'incubateur est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises ou de très jeunes entreprises. Il intervient donc très en amont.²⁶ Il a pour objet :

✓ L'hébergement et le soutien logistique des porteurs de projets d'entreprise et des entreprises nouvellement créées ;

- ✓ L'accompagnement des créateurs dans l'élaboration de leur projet d'entreprise, notamment dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, commerciaux et pour le recrutement de l'équipe de direction ;
- ✓ L'information et la mise en relation entre partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques pour la création et le financement d'entreprises ;
- ✓ La formation des créateurs d'entreprises ;

On peut résumer les principes missions des incubateurs de manière suivante : l'incubateur détecte, accueille et accompagne des projets de création d'entreprise.²⁷

2- Les étapes de l'incubation :

Le terme incubateur regroupe les différents dispositifs d'accompagnement de projets d'innovations, portant sur trois étapes :

- **La pré-incubation** : dans cette étape, il y'a lieu de faire l'évaluation de l'innovation, le plan d'affaire, l'élaboration et la modélisation de l'entreprise et la formation ;
- **L'incubation** : cette étape consiste à faire l'accès au financement, l'encadrement, l'hébergement, la commercialisation et la planification des activités de pointe ;
- **La post-incubation** : elle concerne le diagnostic de l'innovation, le soutien de la technologie, la commercialisation et développement des affaires.²⁸

L'incubateur intervient avant la création de l'entreprise proprement dite sous plusieurs formes comme le coaching individualisé, la formation et la transmission des expériences du terrain. Les missions essentielles d'un incubateur se résument dans les points suivants :

- Apporter un réseau relationnel
- Permettre de gagner du temps
- Apporter des conseils dans différents domaines
- Assurer une formation en entrepreneuriat, management, marketing, gestion financière, comptabilité, propriété intellectuelle, droit des affaires...etc

A la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création et leur propose un ensemble de services adaptés.

III- L'expérience de l'Algérie :

En Algérie la mise en place des structures d'accompagnement des entreprises et entreprises innovantes est régie par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 (article 12), portant création des établissements chargés d'aider les PME dénommée pépinière d'entreprises. Elle se présente sous l'une des formes juridiques suivantes :²⁹

Incubateur : Structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur des services.

Atelier de relais : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur de la petite industrie et des métiers d'artisanats.

Hôtel d'entreprise : structure d'appui qui prend en charge les porteurs de projets dans le secteur de la recherche.

En décembre 2009, un incubateur a été créé au Cyber parc de Sidi Abdallah, dans la wilaya d'Alger. Placé sous la tutelle de l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques, cet incubateur est spécialement dédié aux startups, et offre aux entrepreneurs innovants l'opportunité de démarrer leur projet dans un environnement dynamique, orienté vers l'innovation. Des formations et un accompagnement sont assurés tout

au long du projet, jusqu'à son lancement. L'incubateur joue également le rôle d'intermédiaire auprès des banques et des agences de promotion de l'entrepreneuriat, telles que l'ANSEJ. Les porteurs de projets doivent soumettre un dossier de candidature, et soutenir leur projet devant un jury, qui décidera de la recevabilité de leurs candidatures. L'incubateur héberge une vingtaine de projets par an, pour une période allant de 24 à 30 mois. Il se donne également pour objectif la création de 15 startups par an. Dans le même esprit, un second incubateur a été inauguré en juin 2011 à Annaba, et aussi l'incubateur de Ouargla (2012), l'incubateur « Techno bridge » de l'INTTIC d'Oran (2013) et l'incubateur de l'université de Batna (2013), leur mission principale est de prendre en charge les porteurs de projets innovants dans le domaine des TIC et les accompagner jusqu'à la création de la start-up. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'ANPT³⁰ et ces établissements. Les incubateurs des start-up dans le domaine des TIC sont pilotés par ANPT.

Le ministère Algérien des PME suit une politique d'accompagnement pour les jeunes porteurs de projet en vue de la création de leur entreprise. Il a implanté des pépinières d'entreprises dénommées « incubateurs d'entreprises » à travers toutes les grandes villes, elles ont le statut d'EPIC³¹. La pépinière d'entreprise accompagne, oriente les futurs entrepreneurs et leur assure une formation et un suivi. Les porteurs de projet se présentent avec une idée ou un projet aux responsables de l'incubateur. Une évaluation de ce projet est faite par une équipe spécialisée, sur la base d'une comparaison entre ce qu'il comporte comme idée innovantes et les besoins sur le marché, ce qui détermine les chances de sa viabilité, si le projet est jugé viable, alors, il est validé. Le porteur de projet se trouve en phase de pré-incubation environ 6 mois, un plan d'affaire (business plan) est élaboré. Pour le prêt bancaire, le porteur de projet est orienté vers un dispositif ANSEJ qui le prend en charge pour les démarches auprès des banques. L'objectif de l'incubateur est que les porteurs de projet arrivent à établir eux-mêmes leur business plan. Toutes les prestations fournies par la pépinière d'entreprises envers les porteurs de projet sont gratuites, sauf l'hébergement qui est un service payant. Les locaux mis à la disposition des futurs entrepreneurs sont équipés de meubles, de téléphones, de réseau internet et même d'une bibliothèque. D'après certains responsables de la tutelle, plusieurs projets ont abouti et sont en phase d'exploitation, d'autres sont à différentes phases de création, les porteurs de projet sont confrontés à des problèmes qui heurtent leur avancement, on cite entre autres, la durée de location des locaux, il y a aussi, la bureaucratie et le manque d'information. La pépinière d'entreprises fait face à ce genre d'obstacle qui entravent son développement. Malgré les problèmes, les incubateurs d'entreprises ont réussi à incuber plusieurs entreprises innovantes jusqu'à leur création, mais l'objectif tracé par l'état reste non atteint. Chaque incubateur d'entreprises héberge une vingtaine de projets par an, pour une période allant de 24 à 30 mois, avec la création de 15 start-up par an au minimum.

Conclusion :

L’Algérie est un pays qui possède des ressources matérielles et des ressources humaines importantes. Pour qu’elle figure parmi les pays émergents, il faut qu’elle adopte une stratégie entrepreneuriale à long terme. Les jeunes porteurs de projets sont très motivés pour mettre en application leur compétence, savoir et savoir faire. Ils doivent être bien accompagnés jusqu’à la création de leur start-up.

Les pouvoirs publics essayent d’encourager les jeunes porteurs de projet pour créer leur entreprise, mais ce qui se passe sur le terrain ne les motive pas. Malgré l’existence de plusieurs dispositifs qui sont mis à leur disposition par l’Etat, mais le porteur de projet se trouve confronté à une bureaucratie qui le bloque. Ces jeunes porteurs de projet sont pleins d’énergies, malgré toutes les difficultés rencontrées, avec les moyens de bord, ils continueront à produire.

Le résultat, on le voit à travers les événements et les rencontres scientifiques comme notamment les start-ups week-end, il y a de bonnes idées qui peuvent être accompagnées et faire l’objet de création de start-up. La performance de l’incubateur a été plus ou moins appréciable ; d’importantes activités de développement notamment dans les domaines de la formation, du management, de la création d’entreprises, de l’entrepreneuriat et du marketing ont été réalisées.

Référence :

¹ Conférence internationale du travail, Les petites et moyenne entreprises et la création d’emplois décents et productifs, Bureau international du travail, 104^e session, Genève, 2015.

² Wtterwulge Robert, La P.M.E une entreprise humaine, De Boeck Université 1998, P 14.

³ P.A JULIEN et B MOREL, La Belle Entreprise : La revanche des PME en France et au Québec, Montréal, Edition du Boréal 1986, p 13.

⁴ Henry Mintzberg, Le management : voyage au centre des organisations, Editions d’organisation, 2004.

⁵ MARCHESNAY-M, La petite entreprise : sortir de l’ignorance, Edition Lavoisier, 3 (N° 144), 2003, p 15.

⁶ Le rapport a été réalisé sous l’égide de BOLTON en (1971) le travail a été effectué en Grande Bretagne afin d’étudier la diminution de la population des PME lors des « Golden Sixties »

⁷ STOREY D. J., Understanding the small business sector, International Thomas Business Press, Londres, 1994.

⁸ WOITRIN-M, Enquête sur la situation des petites et moyennes entreprises industrielles dans les pays de la C.E.E., N° 4, Bruxelles, 1966.

⁹ TORRES-O, Le management stratégique en P.M.E : Entre spécificité et dénaturation, ERPI, 2005, p 13.

¹⁰ La commission européenne : Observatoire européen des PME, 5eme rapport annuel, (ZOETERMEER-ENSR), Bruxelles, 1997.

¹¹ Décret législatif du 05-10-1993 relatif à la promotion de l’investissement.

¹² La PME est définie quelque soit son statut juridique, comme étant une entreprise : -De production de biens et services -Employant de 1 à 250 personnes. -Dont le chiffre d’affaires annuel n’excède pas 2MDS ou dont le total du bilan annuel n’excède 500 millions de dinars et respecte le critère d’indépendance.

¹³ ASSALA. K, PME en Algérie : de la création à la mondialisation, communication au colloque international « L’internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales », le 25, 26 et 27 Octobre 2006, Haute Ecole de Gestion, Fribourg, Suisse ;

- ¹⁴ **Bulletin d’information statistique de la PME N°20**, ministère de l’industrie, de la PME et de la promotion de l’investissement, Mars, 2012.
- ¹⁵ L’Algérie a adopté la charte de Bologne sur la PME en juin 2000.
- ¹⁶ Le bâtiment en particulier.
- ¹⁷ Slaouti, A, **Quelles stratégies pour la création et le développement de PME innovantes**, Business Management Review , Volume 1, Avril, Mai, Juin, 2011..
- ¹⁸ BENMESSAOUD H , **Etude de la vulnérabilité à la désertification par des méthodes quantitatives numériques dans le massif des Aurès (Algérie)**, Thèse de Doctorat, Université de Batna, 2009.
- ¹⁹ Benmessaoud Khadidja, **Développement et perspectives des PME Algérienne**, mémoire de magister en management, université d’oran, 2012/2013, p 43.
- ²⁰ Ce chiffre inclut les employeurs des PME privées (personnes morales) et les chefs d’entreprises privées relevant des fonctions libérales ainsi que les artisans.
- ²¹ Merzouk. F, **PME et compétitivité en Algérie**, revue économie et management, n°9, Octobre 2009.
- ²² Belouard A.N , Seder S, **Structure du capital et de la performance des PME Algérienne**, Colloque international : PME Maghrébines : Un facteur d’intégration régionale, 27-28 mai 2009, Tlemcen.
- ²³ Selon Dominique CRIE, le management de connaissances est un processus de capture et l’enregistrement de l’expertise collective d’une entreprise, quelque soit l’endroit ou cette dernière réside, puis de sa redistribution la ou elle est susceptible de produire les meilleurs profits.
- ²⁴ Chelil A, Ayadi S.M, **PME en Algérie : réalités et perspectives**, revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Tlemcen, p 12.
- ²⁵ Messeghem K et Sammut S, **Accompagnement du créateur : de l’isolement a la recherche de légitimité** , Revue de entrepreneuriat, 2010/1, Vol 9, p 73.
- ²⁶ Thara.H, Legrand. S, **Les structures d’incubations en France ou a l’étranger : analyse des services proposes**, Ecole de Mines Douai, 2011.
- ²⁷ Mohamed Seghir Ouiza, **L’incubateur d’entreprises sociales : un outil de potentialisation des dispositifs d’action sociale en Algérie**, Mémoire de master en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012/2013, p 22-23.
- ²⁸ **The smart guide to innovation-based incubators(IBM)**, Luxembourg : Publications Office of de European Union, 2010.
- ²⁹ Ahmes Zaid M, **L’incubateur d’entreprises : un catalyseur pour les systèmes productifs locaux en Algérie**, Salon National de l’entreprenariat local, Alger, 6-9 Mars 2011.
- ³⁰ Agence Nationale du Développement des Pars Technologiques.
- ³¹ EPIC établissement public a caractère industriel et commercial qui relevé du ministère de l’industrie. Cet organisme est destiné a accompagner les porteurs de projet voulant se lancer dans l’entrepreneuriat.